



### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

l'article L 613-1 du Code de l'Education; VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle; VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Economie, Gestion;

## **DECIDE**

### Article 1:

VU

Le jury de délivrance de la licence professionnelle Activité juridiques spécialité Marchés publics - Métiers de l'Achat public, au titre de l'année universitaire 2022/2023, est constitué comme suit :

## Président du jury:

**Mme Armelle TREPPOZ-BRUANT** Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

Mme Julie TEYSSEDRE Maître de Conférences

Membres du jury:

M. Alain MORLIERAS Vacataire - Chargé d'enseignement

M. Jérôme TISSIER. Vacataire - Chargé d'enseignement

### Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de viceprésident assure la présidence du jury.

# Article 3:

Le conseil de perfectionnement de la licence professionnelle Activité juridiques spécialité Marchés publics – Métiers de l'Achat public, est constitué comme suit :

- Mme Armelle TREPPOZ-BRUANT Maître de Conférences – Responsable de la Formation

Mme Julie TESSEYDRE Maître de Conférences
Mme Florence ABRIOUX Maître de Conférences

M. Jérôme TISSIER Vacataire – Chargé d'enseignement M. Alain MORLIERAS Vacataire – Chargé d'enseignement

Mme Hyacinthe BAZOUNGOULA Chargée de mission formation continue SEFCO

Mme Cindy MENU Biatss, gestionnaire administrative

Mme Hélène MOUILLA Chargée d'apprentissage

M. Aurélien BASSIERE Etudiant
M. Anthony HECQUET Etudiant

Fait à Orléans, le 21 novembre 2022

Eric BLOND